

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<i>En exercice</i> : 15	<i>Présents votants</i> : 14	<i>Pour</i> : 14+1 procuration	<i>Abstention</i> : 0	<i>Contre</i> : 0
-------------------------	------------------------------	-----------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt et un, le 1<sup>er</sup> février à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 25 janvier 2021.

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :**

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	<b>POUR</b>	JULIEN Monique	<b>POUR</b>	PEYRAZAT Pierre	<b>POUR</b>
BAZINET Bernard	<b>POUR</b>	MATHIS Franck	<b>POUR</b>	PIALHOUX Laurent	<b>POUR</b>
DAGNAS Delphine	<b>POUR</b>	MARENDA Vincent	<i>Procuration</i>	ROUMAT Gérard	<b>POUR</b>
GRASSET Cécile	<b>POUR</b>	MARENDA Yoann	<b>POUR</b>	VEDRENNE Jean	<b>POUR</b>
GENDRE Valérie	<b>POUR</b>	METIFEU Francis	<b>POUR</b>	VIGNERON Sébastien	<b>POUR</b>

**ABSENT(S) EXCUSE(S)**: Vincent MARENDA (procuration à Laurent PIALHOUX)

**ABSENTS**: Franck MATHIS absent jusqu'à 20h25 puis est arrivé et a pris part à la séance.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Gérard ROUMAT

**2021-05 Sollicitation d'une subvention du Fonds d'Equipement des Communes pour l'achat du tracteur.**

Monsieur le Maire explique que le tracteur utilisé par les agents techniques n'est pas adéquat pour les travaux effectués, trop léger notamment pour soutenir l'épareuse et tombe de surcroît souvent en panne.

Il est envisagé d'acheter un nouveau tracteur avec reprise de l'ancien.

Après étude de plusieurs devis, le coût de cet achat s'élève à 39 500 HT soit à 47 400 € TTC

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention du Conseil Départemental de la Dordogne dans le cadre du Fonds d'Equipement des Communes à hauteur de 30% du montant HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de solliciter une subvention du FEC à hauteur de 30% du montant HT auprès du Conseil Départemental de la Dordogne.

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.  
M. Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 03 février 2021

Au registre sont les signatures

Le Maire

M. Bernard BAZINET



Déposé à la-Préfecture le :

Commune d'Augignac

Affichage le 04/02/2021

Page 1 sur 1

AR PREFECTURE

024-212400162-20210201-2021\_05-DE  
Regu le 05/02/2021